



*Régiment
du Service militaire adapté
de la Martinique*



A Fort de France, le mercredi 20 avril 2011

N° / RSMA-M/DFI

CONVENTION

de partenariat pour la formation

Entre
Le régiment du Service militaire adapté de la Martinique (RSMA-M),
représenté par
Le colonel Pierre HEINZELMEIER,
et
le MEDEF Martinique,
représenté par Monsieur Cyril COMTE

PREAMBULE

Le régiment du service Militaire adapté de la Martinique (RSMA-M)

Le RSMA-M est un organisme militaire dédié à la formation des jeunes martiniquais et martiniquaises de 18 à 25 ans « en décrochage » du monde de la formation et de l'emploi. Original par son fonctionnement et son offre de formation, il enseigne autant un savoir-être citoyen indispensable à l'insertion qu'un savoir-faire professionnel sur 14 métiers dits « en tension » sur l'île. Guidé par le principe d'efficacité, il apporte le nécessaire et suffisant aux jeunes afin qu'ils puissent reprendre durablement un parcours normal d'insertion (emploi ou formation).

Bien que s'adressant volontairement à une population de jeunes en difficulté, le RSMA-M réussit, grâce à son expérience, ses moyens et ses partenaires à insérer 80% des stagiaires formés.

1) Un cadre d'action particulièrement adapté à sa mission.

Le RSMA-M est placé pour emploi auprès du ministère chargé de l'outre-mer. Le préfet de la Martinique en tant que président du conseil de perfectionnement participe localement à l'orientation concernant la formation professionnelle dispensée par le régiment.

En cas de besoin, le régiment peut intervenir sur réquisition et commandement militaire du commandant supérieur des forces armées aux Antilles (COMSUP FAA) dans le cadre des missions de secours suivant des plans pré-établis : plan ORSEC, plans d'urgence, plans de secours spécialisés, plan rouge.

Chaque nouvelle recrue s'engage volontairement au sein du régiment. Selon ses qualifications et son projet, il signe un contrat militaire à durée déterminée, soit de 6 à 12 mois comme volontaire stagiaire (VS) pour acquérir une formation professionnelle, soit de 1 an renouvelable comme volontaire technicien (VT) pour acquérir une première expérience professionnelle. Il bénéficie du régime de l'internat.

La pédagogie de formation au RSMA-M repose sur un encadrement de proximité étroit dans les premiers mois et d'un accompagnement vers l'autonomie et la prise de responsabilités une fois les repères comportementaux acquis. La devise du SMA, « la réussite par l'effort et le travail », illustre bien l'esprit général fait d'exigence et de rigueur dans les actions menées. Ainsi, l'expérience de meneur d'hommes des cadres du régiment, l'application des règlements militaires pour cadre de vie, le régime d'internat, la possibilité pour les jeunes de passer le permis de conduire et de rejoindre un environnement qui les valorise sont autant de clés qui contribuent aux résultats d'insertion remarquables du régiment (77% en 2009, 82% en 2010).

2) Contenu de la formation au RSMA-M :

Quelques soient les contrats proposés, le RSMA-M dispense un savoir-être en plus des savoir-faire professionnels, qui constitue une plus-value essentielle et particulièrement recherchée par les employeurs. La formation s'articule alors en un tronc commun adressé à tous les volontaires et une formation spécifique par contrat. Elle débute toujours par un mois de formation militaire et citoyenne et respecte un ratio sur la totalité du volume horaire de 70 % de formation professionnelle et 30% de formation militaire et citoyenne.

2.1) Tronc commun :

Éducation comportementale (savoir-vivre en collectivité, goût de l'effort),
Éducation physique et sportive (6h par semaine).
Formation militaire basique et formation citoyenne (AFC¹ et SST²),
Permis de conduire (B pour tous les aptes, autres permis ou CACES selon filières),
Formation aux techniques de recherche d'emploi ;
Aide à la recherche d'emploi et suivi personnalisé.

2.2) Pour les VT :

Formation de base à l'encadrement et à l'enseignement (expérience d'aide moniteur) ;
Tutorat pour l'exercice des responsabilités ;
Possibilité de validation des acquis de l'expérience, VAE.

2.3) Pour les VS :

Formation professionnelle (400 à 800 h, qualification selon les 14 filières actuelles allant du CQP au CAP, obtention du CAPI³),
Stage en entreprise (de deux à quatre semaines selon la formation) ;
Formation générale (positionnement illettrisme, remise à niveau scolaire, certificat de formation générale).

2.4) Types d'insertion.

¹ AFC : attestation de formation citoyenne.

² SST : sauveteur secouriste du travail.

³ CAPI : certificat d'aptitude personnel à l'insertion.

A l'issu de leur formation au régiment, les volontaires sont orientés selon leur choix vers :

1. la poursuite de formation en Martinique ou en métropole (37%) ;
2. l'emploi direct (CDD 25%, CDI 20%, intérim 10%)
3. l'engagement au sein de la défense (8%).

MEDEF Martinique

Le MEDEF MARTINIQUE est la représentation locale du « MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE – MEDEF ».

Il a pour objet :

1. de défendre les intérêts matériels et moraux de ses adhérents et, plus généralement, des entreprises de Martinique. A ce titre, il s'attachera, notamment, à établir entre ses membres l'unité de vues et d'actions nécessaire pour définir et promouvoir une politique visant à favoriser le développement des entreprises et le progrès économique et social de la région Martinique.
2. d'apporter à ses membres tous concours et services utiles à leur activité ; de créer et d'animer des services interentreprises, en particulier ceux qui sont rendus obligatoires par la loi ou par les conventions.
3. d'assurer la représentation interprofessionnelle des entreprises de Martinique :
 - auprès des organisations d'employeurs nationales ou internationales
 - auprès des pouvoirs publics à l'échelon local, national ou communautaire
 - auprès de toutes institutions ou organisations à caractère économique ou social
 - auprès des syndicats et confédérations de salariés, ouvriers, employés ou cadres
 - auprès de l'opinion publique.

Le MEDEF MARTINIQUE pourra également assurer la représentation d'un de ses adhérents, pour toute action ou négociation professionnelle, sur demande expresse de celui-ci.

OBJET DE LA CONVENTION.

La présente convention a pour objet d'assurer une coordination entre le RSMA-M et le MEDEF Martinique afin de permettre aux jeunes ultramarins d'intégrer les entreprises affiliées au réseau du MEDEF Martinique.

Cette convention concerne :

- l'information du public et du réseau du MEDEF Martinique ;
- les missions et les compétences des partenaires ;
- le suivi de la performance et les orientations à donner.

ARTICLE 1 – Information du public et du réseau du MEDEF Martinique.

Le RSMA-M et le MEDEF Martinique mettent en œuvre une action commune d'information et de communication portant sur la promotion de ce partenariat dans les rassemblements destinés à informer le large public et leurs partenaires.

ARTICLE 2 – Les missions et les compétences.

Le RSMA-M et le MEDEF Martinique assurent des missions «amont-aval» complémentaires dans le cadre de l'inclusion dans l'emploi des jeunes ultramarins.

Le contact au MEDEF pour le RSMA-M est le président de la commission jeunesse et le secrétaire général (05 96 75 42 50).

Le RSMA-M :

- organise, en tant que de besoins, des forums emploi au régiment, entre le MEDEF Martinique, les chefs d'entreprises et les stagiaires chercheurs d'emploi ;
- met les CV et lettre de motivation sur son site internet avec code d'accès sécurisé disponible pour les organisations patronales partenaires ;
- met un lien direct pour les sites internet des organisations patronales sur son propre site internet, dans le but de faciliter la consultation des offres d'emploi proposées par les entreprises ;
- facilite le rapprochement entre les volontaires en fin de parcours et le réseau d'entreprises du MEDEF Martinique ;
- adapte la formation des jeunes au besoin de l'employeur en fonction de ses compétences et de ses moyens, dans une logique d'efficacité directe à coût maîtrisé.

Le volontaire est informé que les informations recueillies le concernant font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et au suivi de son parcours. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, il lui sera notifié qu'il bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant.

Le MEDEF Martinique :

- participe au recrutement des jeunes stagiaires en étant représenté aux journées de sélection des jeunes volontaires ;
- participe aux forums emploi organisés par le RSMA-M, notamment dans les métiers recrutant sur la base des formations dispensées au RSMA-M ;
- met un lien vers site internet RSMA-M sur le site de son organisation patronale et propose une page de présentation du RSMA-M sur son site ;
- met à disposition les offres d'emploi proposées par l'organisation ;
- fournit les coordonnées à jour des responsables recrutement des entreprises de l'organisation (identité, n° téléphonique, adresse mel) ;
- réalise une intervention tous les deux mois qui expose les attentes d'un patron vis-à-vis de ses employés. L'auditoire sera composé de jeunes en recherche d'emploi 3 mois avant leur fin de contrat ;
- offre chaque année un nombre d'emplois directs défini par objectif d'une stabilité supérieure au CDD de 3 mois ;
- développe les contrats de formation en alternance ;
- offre chaque année des places de stage en entreprise d'une durée de 2 à 4 semaines ;
- participe aux actions de communication du RSMA-M destinée à promouvoir le recrutement, la formation, l'insertion des jeunes volontaires et le rayonnement du régiment.
- encourage ses entreprises partenaires à reverser la taxe d'apprentissage directement au RSMA-M.
- Promeut les dispositifs de formation en alternance en Martinique, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

ARTICLE 3 – Filières de formation

Le RSMA-M assure une formation professionnelle pour les 14 filières suivantes :

- agent administratif ;
- agent d'aide à la personne ;
- agent d'entretien du bâtiment ;
- agent magasinier ;
- agent polyvalent de restauration ;
- agent de prévention et de sécurité ;
- conducteur tous transports marchandise ;
- conducteur tous transports voyageur ;
- mécanicien automobile ;

- métier de la terre : maraîcher (option banane) - agent d'entretien des espaces verts (option élagage) ;
- métier du bois : menuisier – charpentier ;
- voirie réseaux divers conducteur d'engin.

La mise en œuvre des parcours coordonnés RSMA-M / MEDEF Martinique concerne :

- la préparation « amont » pendant le contrat du volontaire selon les compétences attendues pour occuper un poste identifié.
- Le suivi « aval » de l'intégration du jeune issu du RSMA-M pendant une période de 6 mois.

Si la création d'une nouvelle filière est conjointement identifiée et correspond aux critères de pérennité, de flux minimum et de métier en tension en Martinique, le RSMA-M en fait la promotion lors du conseil annuel de perfectionnement. La décision relève de Monsieur le Préfet de la Martinique.

ARTICLE 4– Coordination et performance

Pour la mise en œuvre et le suivi de cette convention, un comité de pilotage est mis en place. Il est composé du directeur de la formation et de l'insertion du RSMA-M, du président de la commission jeunesse du MEDEF Martinique et de tout membre dont la présence est jugée nécessaire des directions de chaque signataire.

Il a pour mission d'analyser l'efficacité des actions mises en œuvre et évalue notamment :

- le délai de traitement des candidatures ;
- la concordance entre l'offre et la demande de chaque signataire ;
- les actions à développer pour optimiser le suivi d'une candidature et d'une offre, les orientations préconisées au regard de la conjoncture et des orientations prises par le réseau du MEDEF Martinique.

L'instance de coordination a également pour objectif d'établir le suivi des parcours validés afin :

- d'établir les analyses de retour d'expérience pour orienter au mieux le processus de présélection et de formation des volontaires ;
- d'échanger tout type d'information permettant d'optimiser les chances de réussite des projets professionnels des candidats du RSMA-M ou de satisfaire le besoin des entreprises ;

La performance du partenariat MEDEF Martinique / RSMA-M sera évaluée au regard :

- du nombre de stages réalisés dans l'année au sein des entreprises du groupe MEDEF.
- du nombre de dossiers utiles ouverts et se traduisant au moins par une mise en relation entre un volontaire stagiaire et un employeur potentiel.
- du nombre de contrats en CDD, CDI ou contrat de professionnalisation réalisés dans l'année.
- du nombre de contrats poursuivis jusqu'à leur terme.

ARTICLE 5 – Objectifs conjoints pour l'année 2011.

Les cosignataires se fixent les objectifs quantifiés suivant afin de témoigner de leur engagement auprès de la jeunesse en difficultés.

- 20 emplois directs d'une stabilité supérieure au CDD de 3 mois ;
- 10 contrats de formation en alternance.
- 30 places de stage en entreprise d'une durée de 2 à 4 semaines.
- 6 actions de communication conjointes destinées à promouvoir le recrutement, la formation, l'insertion des jeunes volontaires et le rayonnement des cosignataires ;
- une intervention de chef d'entreprise tous les deux mois qui expose les attentes d'un patron vis-à-vis de ses employés.

Article 6 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans et prend effet à la date de la signature.

Elle est renouvelable par reconduction expresse.

Elle pourra être modifiée par avenant.

Elle est révocable unilatéralement par chacune des parties sur préavis de 1 mois.

Fait en trois exemplaires. Exemple n°02 .

Convention signée au Quartier Brière de l'Isle, le

Lu et approuvé.

Monsieur Cyril COMTE
Président du MEDEF Martinique

lu et approuvé,



Le colonel Pierre HEINZELMEIER,
commandant le régiment du Service militaire adapté de
la Martinique



Destinataires :

- Commandement du Service militaire adapté.
- Monsieur le colonel commandant le RSMA-M.
- Monsieur le président du MEDEF Martinique.